

Le délitement de la base industrielle française

« Au cours des huit premiers mois de 2012, la part des exportations françaises de marchandises dans les exportations de la zone euro s'est élevée en moyenne de 12,6 % », indique Coe-Rexecode (Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises), dans sa dernière étude sur la compétitivité française (2012).

Il souligne qu'elle est au même niveau qu'en 2011, mais que cette stabilisation fait suite au recul très vif des performances françaises à l'exportation intervenu de 1999 à 2007, plus modéré entre 2007 et 2011. Mais il faut noter que si les exportations françaises ont regagné des parts de marché, ces avancées ne portent que sur quelques produits (chimie, machines) et quelques marchés (Amérique du Nord, Asie émergente, Japon). En revanche elles en ont encore perdu dans les matériels de transport et sur les marchés africains. Dans les échanges internes à la zone euro, la part des exportations françaises est restée stable en 2012 par rapport à 2011, note encore Coe-Rexecode.

Pourtant depuis deux ans, l'évolution du coût salarial unitaire en France est devenue supérieure à celle observée dans les pays du sud de l'Europe, estime l'institut. De 2000 à 2008, le coût salarial unitaire de l'industrie comme de l'ensemble de l'économie a progressé plus vivement en France qu'en Allemagne. Cette divergence a largement contribué à expliquer le recul des performances relatives de la France en matière de compétitivité. Le coût salarial unitaire en France a en revanche augmenté un peu moins que dans les autres pays de la zone euro. Mais ce n'est plus le cas depuis. Le risque est désormais qu'après avoir perdu en compétitivité principalement par rapport à l'Allemagne, la France perde des parts de marché relativement au Sud de l'Europe. A ce sujet, Coe-Rexecode estime que la mesure phare du pacte de compétitivité proposé par le gouvernement le 6 novembre 2012, le « *Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi* » avec son allègement du coût du travail de 20 milliards d'euros sur trois ans, « *permettrait de baisser le coût du travail de 2,7 % en moyenne* ».

« Nous avons mentionné l'an dernier que les signaux d'atterrissage progressif des parts de marché après la chute observée de 1999 à 2007 pouvaient traduire les premiers résultats de notre politique industrielle : crédit impôt recherche, pôles de compétitivité, action d'Oseo, statut de la jeune entreprise innovante, programme des investissements d'avenir » Mais ces dispositifs ne pourront avoir d'effet significatif qu'à condition qu'ils s'appuient sur une base industrielle dynamique, précise Coe. Or, la divergence des résultats d'exploitation qui est apparue, notamment entre la France et l'Allemagne, en particulier dans l'industrie, a fragilisé cette base industrielle. Le montant de la valeur ajoutée de l'industrie en euros courants est inférieur de 1,5 % à son niveau de 2000, a chiffré Coe-Rexecode. A l'échelle de la zone euro, ce montant le dépasse de 22,5 %. Le montant de l'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'industrie en France est inférieur de 23 % à son niveau de 2000 (-35 % pour la seule industrie manufacturière). Il représente désormais moins d'un tiers de celui de l'EBE de l'industrie allemande contre les deux tiers en 2000.

L'intégralité de l'étude Coe-Rexecode est dans notre base « Ressources », rubrique Divers, France, documents, dossiers, études et analyses, Coe-Rexecode.